



**Rapport du Conseil Communal au Conseil Général
à l'appui d'une demande de crédit pour
l'installation de panneaux photovoltaïques
sur la façade Sud du Centre sportif**

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Introduction

Le Centre sportif a été inauguré en 1970. En 2009, un rapport d'information avait été transmis au Conseil général sur les travaux d'investissement à y réaliser. Travaux qui avaient été répartis en 3 catégories, selon leur degré d'importance, à savoir :

- **Degré d'importance 0 (= travaux prioritaires devant être entrepris dans les plus brefs délais)** : réfection du bassin de natation et assainissement de l'enveloppe du bâtiment principal. Ces travaux ont été réalisés en 2010.
- **Degré d'importance 1 (= travaux à envisager dès que possible)** : réfection du terrain de football principal, acquisition d'une scène mobile avec éclairage pour la salle polyvalente et **implantation d'une installation solaire photovoltaïque**.
- **Degré d'importance 2 (= travaux ou investissements pouvant encore attendre, dont la nécessité n'est pas prioritaire)** : rénovation du fond de la salle de gymnastique, réfection du terrain de football d'entraînement Sud, réaménagement des parkings du Centre sportif et construction d'un terrain multisports.

Le présent rapport reprend donc la proposition d'installation solaire photovoltaïque de 2009. Ce projet, actualisé, vous est présenté ci-dessous. A noter que les autres travaux de degré d'importance 1 n'ont pas encore été effectués.



Situation actuelle

Les factures d'électricité du Centre sportif se montent ces dernières années à environ CHF 26'500.- par an. Ce montant correspond à une consommation annuelle d'environ 140'000 kWh. Cette consommation devrait néanmoins baisser ces prochaines années avec la concrétisation des effets du programme Energo, qui vise l'optimisation de la consommation énergétique dans les bâtiments communaux, dont le Centre sportif.

Le prix au kWh facturé actuellement par Viteos est en moyenne de 19cts/kWh (tout compris, à savoir l'énergie, l'acheminement et les contributions).

Projet

Le projet que nous vous soumettons propose d'installer 100m² de panneaux sur les surfaces non vitrées de la façade Sud du Centre sportif, d'une puissance de 15.9 kW. **Cette puissance nous permettrait de bénéficier de la rétribution unique (RU), probablement quelques mois après la mise en fonction de l'installation, correspondant dans notre cas à environ CHF 10'000.-, selon les données de Swissgrid (gestionnaire du transport d'énergie en Suisse).**

La surface relativement modeste de 100 m² oblige la commune à être maître de l'ouvrage, les entreprises contactées n'entrant pas en matière pour des surfaces inférieures à 1'000 m². L'exploitation de l'installation sera donc assurée par la commune. Par contre, les fournisseurs nous ont assurés de leur soutien dans le cadre de la maintenance de ce matériel.

La production estimée (en tenant compte des pertes liées à l'orientation et à l'installation) est de 11'300 kWh, soit environ 8% de la consommation actuelle. Cette production serait en grande partie directement auto-consommée. Le solde serait racheté par Viteos à un prix d'environ 15 cts/kWh, selon le tarif de Viteos pour une injection partielle de l'énergie produite et une consommation propre (tarif 2016).

Les arguments en faveur de ce projet sont de plusieurs ordres :

- **écologique** : autoconsommation partielle d'énergie renouvelable produite localement, ce qui représente une importante plus-value écologique pour la commune qui veut encourager les énergies renouvelables ; cette production est intéressante également du point de vue de l'obtention du label Cité de l'énergie.
- **financier** : baisse de la facture d'électricité ; en effet, la majeure partie de l'énergie produite (en journée) pourra directement être auto-consommée ; les kWh qui n'auront pas besoin d'être achetés seront donc des kWh chers (heures pleines).

Coûts

Installation en façade + liaison	CHF 35'000.-
Installation local technique	CHF 10'000.-
Divers et imprévus (arrondi)	<u>CHF 3'150.-</u>
Sous-total	CHF 48'150.-
TVA (arrondie)	<u>CHF 3'850.-</u>

TOTAL	CHF 52'000.-
--------------	---------------------

Pour rappel, il conviendra de déduire de ce montant la rétribution unique de l'ordre de CHF 10'000.-.

Conclusion

Après plusieurs années de latence, il est temps maintenant d'aller de l'avant avec ce projet. Le Conseil communal est convaincu que vous saurez voir la plus-value que cette installation peut avoir pour notre commune.

En effet, nous sommes persuadés que c'est aux collectivités publiques de montrer l'exemple lorsqu'il s'agit de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. En outre, ce projet est tout à fait complémentaire aux démarches déjà entreprises et/ou en cours au Centre sportif, à savoir l'isolation de l'enveloppe extérieure et l'optimisation de la consommation énergétique avec le programme Energo.

Vu ce qui précède, le Conseil communal vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter la demande de crédit qui vous est soumise ce soir pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la façade Sud du Centre sportif.

Hauterive, le 12 septembre 2016

Le Conseil communal

**COMMUNE D'HAUTERIVE
CONSEIL GENERAL**

ARRETE

Le Conseil général de la Commune d'Hauterive

Vu le rapport du Conseil communal du 12 septembre 2016,
Vu le règlement général de Commune du 29 juin 2009,
Vu la loi sur les Communes du 21 décembre 1964,

Entendu le préavis de la Commission financière,
Entendu le préavis de la Commission SI, TP, Environnement,
Entendu le préavis de la Commission d'urbanisme,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier : Un crédit de CHF 52'000.-, dont à déduire d'éventuelles subventions, est accordé au Conseil communal pour l'installation de panneaux photovoltaïques au Centre sportif.

Art. 2 : La dépense sera portée au compte des investissements no I340.506.01 et amortie conformément à la loi au taux de 5%.

Art. 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt au financement dudit crédit si nécessaire.

Art. 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Hauterive, le 17 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

D. Wintgens

S. Amstutz